



**MUTUELLE
D'ASSURANCE
EN ÉGLISE**

AGENCE EN ASSURANCE DE DOMMAGES

LES CHEMINS DE **L'ENTRAIDE**

Juin 2020
Volume 06, numéro 01

**PARCE QUE
LA VIE CONTINUE**

*Nous sommes
présents pour vous*

**À DÉCOUVRIR
DANS CE NUMÉRO**

**Chutes de murs de pierres:
devenir un connaisseur!**

Résultats du sondage 2020

**La Mutuelle, à la recherche
de candidats pour son CA**



PARCE QUE LA VIE CONTINUE...

Très chers membres,

Qui aurait cru que nous traverserions une pandémie de cette ampleur! Je ne peux évidemment pas m'empêcher de penser à ma mère de 89 ans qui habite dans une résidence pour personnes âgées et à mes collègues de travail avec qui je travaille depuis plusieurs semaines à distance grâce aux différentes technologies. Je pense également à vous, chers membres de notre Mutuelle. Je le sais, nous le savons tous, cette période d'incertitude liée à la COVID-19 est préoccupante. Elle génère beaucoup de questions d'autant plus qu'il est encore difficile de prédire exactement de quelle façon la vie reprendra son cours normal. Difficile aussi de mesurer l'impact qu'aura cette pandémie sur notre milieu. Sachez toutefois que vous n'êtes pas seuls. De meilleurs jours sont en vue, car les saisons, elles, n'attendent pas. Le printemps fait effectivement son œuvre, les feuilles des arbres sont sorties et nous préparent à l'arrivée du beau temps, de la chaleur, de l'été...

De son côté, l'équipe de la Mutuelle fait tout en son pouvoir pour vous accompagner, répondre à vos questions et vous accommoder dès que cela est possible. J'espère d'ailleurs que le plan de soutien temporaire offert par la Mutuelle au début du mois d'avril a pu être utile à certains d'entre vous. La Mutuelle vous communique également, au fur et à mesure, les renseignements pertinents vous concernant en lien avec les événements en cours. Par ces mesures, nous espérons vous aider à passer

au travers de cette tempête et mieux vous retrouver de l'autre côté. Car, il y aura un « après » et il est important d'y voir et de le prévoir, ensemble.

Campagne de sensibilisation, phase deux

Pendant que toute la planète ou presque est confinée ou en déconfinement graduel, il est normal d'être au ralenti et de mettre de côté certains éléments de notre vie habituelle en se disant qu'on les reprendra plus tard. Malheureusement, il y en a parmi ceux-ci qui ne peuvent être mis en veilleuse, même temporairement. Vous devinez peut-être que je vous parle ici de l'entretien de vos bâtiments et plus particulièrement de celui de vos structures. Eh bien oui! Même en cette période de la COVID-19, les bâtiments et leurs structures souvent vétustes ont besoin d'être surveillés et sécurisés. Quand il est question de sécurité publique, on ne peut tout simplement pas se permettre de baisser la garde et d'attendre pour y voir. Il faut donc trouver des façons d'agir maintenant.

***Le printemps fait
effectivement son œuvre,
les feuilles des arbres sont
sorties et nous préparent
à l'arrivée du beau temps,
de la chaleur, de l'été...***

À l'automne 2019, la Mutuelle a lancé sa campagne « Ensemble, agissons maintenant » dans le but de sensibiliser ses membres quant à la détérioration structurale de certains bâtiments et aux dangers de chutes de murs de pierre et de brique qui s'en suivent. Une vidéo et un encart vous ont alors été envoyés, suivis de la publication d'un important article dans le bulletin *Les Chemins de l'entraide* de novembre 2019. Le même mois, une formation sur le sujet a également été offerte à près de 50 participants suscitant auprès d'eux un vif intérêt et beaucoup d'interventions pertinentes. Depuis, la situation de nos bâtiments maintenant vides pour la plupart ne s'est certainement pas améliorée. C'est pourquoi la Mutuelle entame la deuxième phase de sa campagne et espère qu'elle trouvera écho auprès de vous comme cela a été le cas à la fin de l'année 2019 alors que plusieurs d'entre vous se sont mobilisés.

Dans cette seconde phase, notre objectif est notamment de vous aider à reconnaître encore davantage les signes de détérioration de vos murs et à agir en conséquence. Un article sur le sujet vous est d'ailleurs proposé par notre conseiller spécial, M. Jean St-Aubin, dans la section *Parlons prévention* en page 8 de ce bulletin. Je vous invite à le lire et à ne pas attendre pour identifier une personne, possiblement moins contrainte par les mesures de confinement ou de distanciation sociale, pour veiller à l'entretien des structures de vos immeubles et intervenir rapidement si elles le requièrent. Pour vous outiller et mieux répondre à vos questions, nous comptons également offrir à nouveau notre formation sur la prévention des chutes de murs de pierre à l'automne 2020, mais attendons de voir l'évolution de la crise actuelle avant de vous donner plus de détails. Entre-temps, je vous rappelle que si vous avez le moindre doute quant à la structure de votre bâtiment, appelez votre agent à la Mutuelle. Il pourra regarder avec vous les solutions qui s'offrent à vous pour déterminer le danger réel, et ce, à des coûts raisonnables.

N'oubliez pas qu'en tant qu'administrateur d'immeubles (églises, presbytères, salles communautaires, etc.), le règlement sur la sécurité dans les édifices publics est explicite : vous avez l'obligation de sécuriser les lieux d'un édifice à l'intérieur comme à l'extérieur. Si vous ne pouvez pas répondre à ces exigences pour diverses raisons (ex. manque de moyens financiers, etc.), vous devez fermer et sécuriser les lieux afin d'y interdire l'accès aux personnes.

Je termine en vous disant, encore une fois, que je suis conscient que la situation actuelle n'est pas idéale pour, en plus, devoir surveiller l'état de vos structures de bâtiments et assurer la sécurité des lieux. Mais il est crucial que vous saisissiez l'importance de rester vigilants et proactifs, quel que soit le contexte, parce qu'évidemment, COVID-19 ou pas, la vie continue...

Pour vous outiller et mieux répondre à vos questions, nous comptons également offrir à nouveau notre formation sur la prévention des chutes de murs de pierre à l'automne 2020.



Daniel Beaulieu
ÉDITEUR
Directeur du CEP
et des communications
Centre d'entraide et de prévention



MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Bonjour chers membres,

Je suis très heureux d'avoir l'opportunité de vous partager certaines réflexions. Cela fait déjà un an que je suis arrivé à la Mutuelle. C'était en avril 2019, plus précisément la veille de l'assemblée générale annuelle (AGA). Comme initiation, c'était toute une immersion! L'atmosphère qui y régnait, avec ses quelque 200 participants, m'a permis de constater à quel point la Mutuelle vous tient à cœur. Bravo! J'ai aussi vite réalisé la réalité de plusieurs fabriques et de certaines institutions religieuses qui connaissent une décroissance de leur fréquentation ou de leurs membres.

Je me suis aperçu en peu de temps que le mandat que je venais d'accepter ne serait pas de tout repos. Heureusement, j'aime les défis...

La première année de mon mandat a également été marquée par certains événements liés à la gouvernance, dont la démission de trois des sept membres du conseil d'administration. C'est en février 2020 que l'Autorité des marchés financiers (AMF) a jugé ces problèmes de gouvernance assez sérieux pour intervenir. Un juge de la Cour supérieure du Québec a ordonné la nomination d'un administrateur provisoire afin d'apporter les ajustements nécessaires. Nous collaborons depuis son arrivée, mon équipe et moi, avec l'administrateur provisoire pour veiller à la pérennité de l'entreprise. Les démarches vont bon train.

D'ailleurs, l'objectif de l'administrateur provisoire est de mettre en place dès que possible un nouveau conseil d'administration. Celui-ci sera composé de quatre représentants des membres et de trois administrateurs indépendants ayant des expériences complémentaires au niveau de la gestion d'entreprises. Vous aimeriez jouer un rôle plus actif au sein de la Mutuelle? Je vous invite à poser votre candidature avant le 15 juin 2020 à titre membre du conseil d'administration¹.

Il y a lieu d'être optimiste pour l'avenir de la Mutuelle. Elle est bien capitalisée. Les frais semblent élevés, mais il y a des solutions et certaines sont déjà mises en place. Il est cependant primordial de trouver des façons d'augmenter le nombre de ses membres et les revenus qu'elle tire de ses opérations s'assurance afin de reprendre le chemin de la rentabilité au bénéfice de tous. Comme vous voyez, l'actuaire en moi n'est jamais loin!

Pour y arriver, il faut d'abord bien comprendre où en est la Mutuelle actuellement, évaluer les opportunités les plus prometteuses de développement, établir les nouvelles orientations et définir des stratégies claires pour atteindre les objectifs fixés.

Nous avons effectué en début d'année un sondage avec pour objectif de mieux comprendre les besoins et les attentes de nos membres en matière d'assurance. Vous avez été nombreux à participer et à alimenter notre réflexion. 211 fois merci! Les résultats apportent un éclairage très intéressant. Nous y avons notamment appris que vos besoins en assurance ne sont pas tous comblés par les produits qu'offre actuellement la Mutuelle et que plusieurs d'entre vous seraient favorables à nous accorder leur confiance en nous confiant une plus grande portion de vos besoins d'assurance. Quelques pistes sont en cours d'analyse.

Je veux remercier les employés de la Mutuelle qui n'ont jamais baissé les bras devant les difficultés que nous avons connues depuis un certain temps. Le service aux membres a toujours été exceptionnel, peu importe les événements.

Assemblée générale annuelle 2020

En ce qui a trait à l'AGA 2020, plusieurs membres nous demandent si nous aurons une assemblée générale cette année. Dans le contexte actuel de pandémie, il est très difficile de dire s'il sera possible de nous rassembler comme à l'habitude. Nous évaluons toutefois les différentes possibilités qui nous permettraient de tenir l'assemblée tout en respectant les consignes de la santé publique. Entre-temps, vous pouvez prendre connaissance des états financiers que nous avons rendus accessibles à nos membres sur le Web. Le lien pour le consulter n'est pas public, il est accessible seulement par l'infolettre que chaque membre a reçue par courriel dernièrement.

En terminant, je veux remercier les employés de la Mutuelle qui n'ont jamais baissé les bras devant les difficultés que nous avons connues depuis un certain temps. Le service aux membres a toujours été exceptionnel, peu importe les événements. Je tiens également à vous remercier, chers membres, pour votre fidélité à l'endroit de la Mutuelle. C'est ensemble que nous démontrons le mieux notre courage ainsi que notre détermination et c'est ensemble que nous allons nous réinventer et envisager ainsi l'avenir en toute confiance.



Serge Ouellette
Directeur général

¹ Voir encadré p. 16

Dans ce numéro

- 06** À votre service
- 08** Chutes de murs de pierre: devenir un connaisseur!
- 12** Protégez vos bâtiments!
- 13** Vérification des antécédents judiciaires et service d'enquêtes
- 14** COVID-19 et le paiement de loyers
- 16** Perception de la quête: profiter de la pandémie pour innover
- 16** La mutuelle recherche des candidats pour son prochain conseil d'administration
- 17** Formation: une courte période de réflexion s'impose...
- 18** Résultats du sondage 2020
- 20** Extranet: votre espace client sécurisé sur notre site Web

Les Chemins de l'entraide

Juin 2020 - Volume 06, numéro 01

À VOTRE SERVICE

Colette St-Martin

**Directrice adjointe
Secrétariat corporatif, administration
et gestion de risques**



Bonjour chers membres de la Mutuelle,

J'ai joint la belle équipe de la Mutuelle en mai 2019. J'y ai trouvé des gens passionnés, compétents et qui ont à cœur de bien vous servir. C'est très important pour moi.

Mon travail à la Mutuelle ne comporte pas de contacts réguliers avec les membres. Je contribue plutôt à la gestion de la Mutuelle en travaillant en collaboration avec le directeur général et les directeurs de service en plus d'avoir la responsabilité de la gestion des ressources humaines. En d'autres mots, je veille sur ceux qui veillent sur vous.

Comme je suis à la Mutuelle depuis peu, j'ai pensé vous présenter un survol du parcours qui m'a conduite à la MAE, celui de l'implication et du service à la clientèle.

Jeune avocate, j'ai quitté un cabinet spécialisé en droit commercial international pour ouvrir un petit cabinet au cœur du quartier Ahuntsic à Montréal afin d'offrir des services professionnels personnalisés à prix abordable.

Parallèlement, comme chargée de cours à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, j'ai pris plaisir à voir évoluer les étudiants. Très impliquée dans différents organismes, j'ai notamment été marguillière à la paroisse Saint-Charles-Garnier de Montréal.

C'est en entendant l'homélie du curé de la paroisse que j'ai décidé de plonger en politique municipale afin de me mettre directement au service des citoyens. J'ai été élue conseillère municipale en 1994 avec l'équipe de Pierre Bourque.

Au cours de mon mandat, j'ai occupé plusieurs fonctions, mais les plus significatives à mes yeux sont celles qui ont fait la différence pour les citoyens.

Comme présidente de la Commission du développement urbain, j'ai entendu plus de 2500 interventions de citoyens avec respect, attention et empathie relativement à des questions d'urbanisme et de développement immobilier de tout le territoire de la Ville de Montréal.

À titre de membre du comité exécutif responsable des relations avec les citoyens, de l'urbanisme et des permis et inspection, j'ai instauré l'approche client au service des permis et inspections, facilitant les rencontres avec les professionnels du service pour être accompagné dans la démarche de demandes de permis. J'ai également contribué à offrir un service plus personnalisé dans les Bureaux Accès Montréal.

Un peu plus tard, j'ai occupé le poste de directrice générale d'une municipalité bucolique située en Estrie où j'ai implanté, là aussi, une approche client. J'ai mis de l'avant plusieurs projets tant pour les citoyens que pour la gestion préventive des mesures d'urgence.

***Très impliquée dans
différents organismes, j'ai
notamment été marguillière
à la paroisse Saint-Charles-
Garnier de Montréal.***

***Les gens que j'ai
trouvés à la Mutuelle
d'assurance en Église
font preuve d'un
dévouement
hors du
commun.***

C'est avec ce bagage que j'ai joint les rangs de la Mutuelle des municipalités du Québec, une compagnie mutuelle d'assurance créée spécifiquement pour répondre aux besoins particuliers des municipalités en matière d'assurance. J'y ai passé une dizaine d'années à titre de gestionnaire, notamment comme directrice des services juridiques et secrétaire du conseil d'administration. Encore là, j'avais à cœur les gens de mon équipe et de celle de toute la Mutuelle. Pour cette raison, on m'a offert la figurine Chessy de Romero Britto pour me représenter.¹



Cette expérience m'a finalement menée à la Mutuelle d'assurance en Église. Depuis le début de la pandémie, Chessy, que je conserve précieusement à mon poste de travail, m'inspire plus que jamais pour veiller à la santé et au bien-être de tous les membres de l'équipe en cette période d'isolement.

Vous comprenez mieux pourquoi il est si important pour moi de faire partie d'une équipe professionnelle qui a les membres à cœur. Les gens que j'ai trouvés à la Mutuelle d'assurance en Église font preuve d'un dévouement hors du commun.

¹ <http://www.shopbritto.com/iconic-mini-figurine-chessy.html>

**BERGER**
INTERNATIONAL GTE

514 908-9796
berger-gte.com

SPÉCIALISTE EN ACOUSTIQUE
CORRECTION ACOUSTIQUE DU BÂTIMENT



Vous avez des problèmes de :
Réverbération écho
Inaudibilité
Environnement bruyant

NOUS AVONS LES SOLUTIONS !



Intégration audio-visuelle
Éclairage architectural
Design & fabrication sur mesure

**Alarme
Bois-Francis Inc**

Estimation gratuite
Résidentiel / Commercial / Industriel / Institutionnel

Propriétaires Alexandre Caron et Michel Caron
819-758-7408 alarme-bois-francs.com
R.B.Q.: 2546-1104—88 Licence BSP: Bureau de la Sécurité publique

**AVISON
YOUNG**

services immobiliers spécialisés
pour les communautés religieuses

vente | consultation | services-conseils | évaluation |
investissements | relocalisation

Jean Pierre Gagnon, É.A.
Associé, Courtier immobilier agréé
514.905.5444 | jeanpierre.gagnon@avisonyoung.com
Avison Young Québec Inc., Agence immobilière commerciale



PARLONS PRÉVENTION

Chutes de murs de pierres : *devenir un connaisseur !*

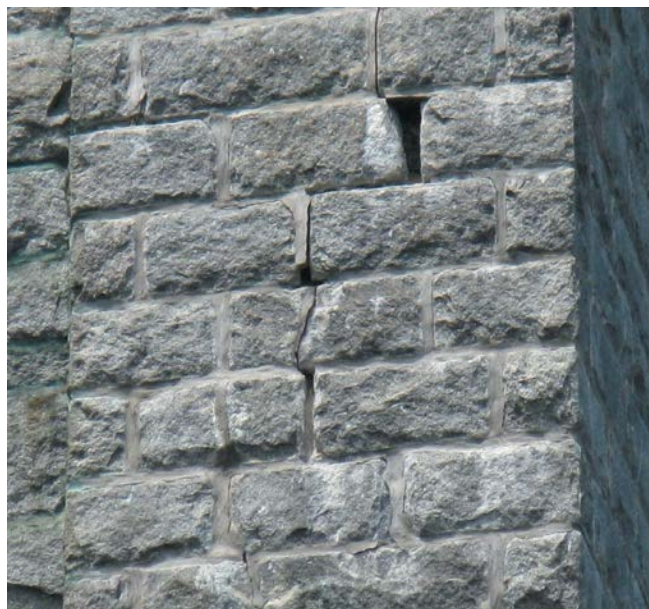
À l'automne 2019, la Mutuelle a lancé sa campagne « Ensemble, agissons maintenant » dans le but de sensibiliser ses membres quant à la détérioration structurale de certains bâtiments et aux dangers de chutes de murs de pierres et de briques qui s'en suivent. Cet article-ci amorce la seconde phase de cette campagne qui, en dépit des événements extraordinaires que traversent le Québec et le monde entier actuellement, doit continuer à sonner des cloches et aiguïser la vigilance des responsables de bâtiments. Alors que certaines des causes et des effets de la détérioration de ces murs et structures de bâtiments ont déjà été expliqués et illustrés dans le dernier bulletin, nous vous proposons maintenant de poursuivre la démarche en partant à la découverte de signes précoces de détérioration et en vous aidant à mieux comprendre ces indices révélateurs.

Pourquoi nos murs de pierres ou de briques nécessitent-ils une réfection avec les années?

Malgré le fait que les bâtiments de maçonnerie ont été construits solidement par des ouvriers expérimentés, les intempéries de nos saisons et le manque d'entretien avec les années font ressortir certains problèmes, parfois aussi des défauts de conception qui n'ont pas eu d'impact apparent jusqu'alors.

De petits indices qui annoncent parfois de grands travaux

Les indices qui révèlent la présence de travaux importants semblent souvent, à première vue, insignifiants pour un œil inexpérimenté. De petites fissures peuvent, en effet, cacher un défaut sur le point de commander des travaux majeurs. Ici, l'eau s'est infiltrée dans les fissures et les joints évidés et a graduellement brisé les attaches des pierres au mur de béton situé derrière. À cause de tout ceci, il a été constaté, lors de l'examen fait par un architecte, que certaines pierres pouvaient être enlevées à la main sans trop de difficulté.





De plus, des joints de mortier peuvent graduellement être dilués comme le montrent les signes d'efflorescence (mortier qui se transforme en poudre blanche). Bien que le mortier soit une source importante de sel d'efflorescence, il n'est certainement pas la seule. Le sel de fonte de glace peut également s'infiltrer dans les éléments de maçonnerie et apparaître sous forme de stalactites avec le temps (photo ci-dessous).



Il est donc important de ne pas sous-estimer les petits indices qui paraissent parfois anodins. Il vaut mieux être plus prudent, demander une évaluation par un professionnel et être rassuré quant au degré de gravité de la situation, que d'ignorer ces signes et possiblement se retrouver plus tard avec des complications majeures.

Les défauts importants sur une structure ou sur un mur de maçonnerie résultent souvent d'un déficit d'entretien régulier parfois doublé d'un vice d'installation ou de conception. Faute de moyens financiers pour les restaurer, des mesures pour les solidifier à long terme sont parfois prises. Celles-ci demandent une surveillance régulière pour valider leur stabilité et pour les réparer tant que cela est possible.



Certaines structures secondaires trop affectées comme des cheminées de briques sont souvent carrément démolies.

D'autres structures deviennent avec les années un danger imminent pour le public. Des moyens exceptionnels doivent alors être déployés pour protéger les utilisateurs du bâtiment et pour les passants qui circulent près de ces édifices.



Les joints de mortier sont en général ce qui se détériore le plus rapidement dans un mur de maçonnerie. Certaines circonstances peuvent précipiter cette détérioration ou celle de la maçonnerie, dont les problèmes de gouttières et de larmier du toit. Les surfaces exposées aux vents dominants sont aussi les plus rapidement affectées (mur noirci ou impression de couleur verte avec le temps).



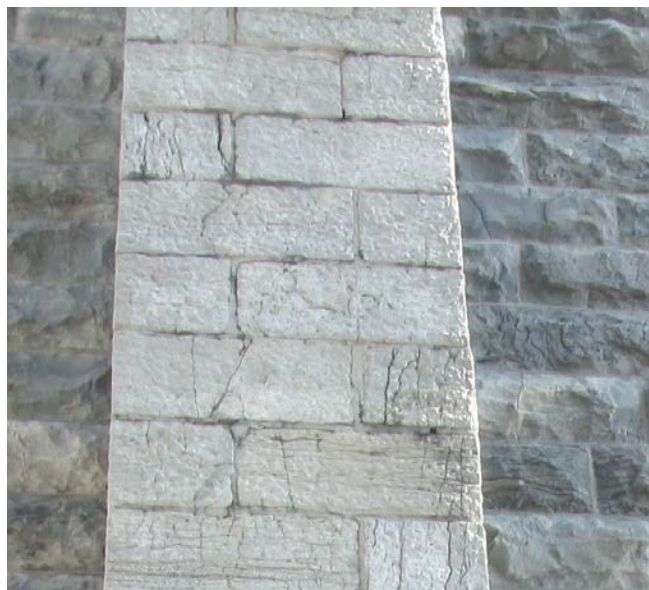


Ces facteurs climatiques provoquent graduellement un affaiblissement du mur en brisant les attaches des pierres ou des briques aux murs. Des mesures temporaires peuvent être mises en place pour contrer ce défaut qui est souvent précédé d'un ballonnement du mur appelé « ventre-de-bœuf » (voir photo en haut à gauche). Un trop grand délai avant d'apporter les correctifs nécessaires aggrave les dommages jusqu'à la chute d'une partie plus ou moins importante du mur comme le montre la photo ci-dessous qui était celle de la couverture des Chemins de l'entraide de l'édition de novembre 2019.



Avec les années, l'évidement (le creusage et l'effritement) des joints de mortier est normal. Cette situation est plus ou moins rapide selon un ensemble de facteurs. Ceux-ci ont d'ailleurs été approfondis dans un article du bulletin Les Chemins de l'entraide en novembre 2019. La présence du mortier prévient l'infiltration de l'eau de façon plus profonde dans les briques et les pierres ou derrière celles-ci.

Les fissures verticales témoignent également d'une détérioration par infiltration qui n'a pas encore nécessairement dégénéré en une menace majeure, mais qui démontre un problème important à venir.



Des pierres qui sont déplacées constituent une menace sérieuse, surtout si elles se trouvent en hauteur. Elles peuvent se détacher des murs et tomber au sol. Plusieurs églises dans les grandes villes sont très près des trottoirs où il y a beaucoup de circulation. Il y a donc un danger de blessures graves ou de mortalités si la situation n'est pas corrigée rapidement. Ainsi, prenez soin de regarder attentivement un gonflement (bombement) de mur de pierres ou de briques. Les murs peuvent se détacher complètement ou en partie sans avertissement.





Des infiltrations d'eaux qui n'ont pas été colmatées avec le temps peuvent affecter un mur complet laissant souvent peu d'indices. Cependant, l'observation d'ouvertures qui se sont créées autour des fenêtres est un indice important d'infiltration d'eau dans les murs.



Un carnet de santé établi par un professionnel expérimenté vous permettra de repérer les éléments défectueux, de prioriser et d'évaluer les interventions requises sur le bâtiment en plus de valider la sécurité de son état actuel pour les occupants et les personnes passant à proximité.

Ce professionnel vous aidera également à faire le choix de matériaux de bonne qualité. Ceci évitera de refaire ces travaux souvent coûteux quelques années plus tard et vous permettra de poursuivre vos activités en toute sécurité pendant plusieurs années.

Parfois, ce ne sont que de petits indices qui sont retrouvés au sol qui témoignent d'une détérioration de certaines portions des murs. Il ne pleut pas d'éclats de pierre! Ces éclats ne sont pas que des saletés à balayer avec les feuilles mortes. Ils sont un signal d'alarme qui devrait vous avertir de la détérioration de la maçonnerie.



Occasionnellement, les dommages seront plus visibles de l'intérieur. On pourra remarquer des escaliers, des moulures et des plinthes de murs qui se déplacent. Évidemment, ils ne le font pas seuls. Ils sont le reflet d'un mouvement dans la structure ou dans les murs. Le plâtre s'effrite davantage après avoir été mouillé, ce qui signifie aussi parfois qu'il y a une infiltration d'eau dans les murs pouvant entraîner divers degrés de dommages.



Le prochain article de cette série vous expliquera certaines précautions à prendre et écueils à éviter dans la réalisation de ces travaux de réfection.

Jean-St-Aubin
Conseiller spécial





PARLONS PRÉVENTION

Protégez *vos bâtiments !*

En tout temps et surtout dans un contexte de confinement lié à la pandémie, les bâtiments ne doivent jamais avoir l'air abandonnés ou négligés. Cela attire les vandales et augmente, notamment, les risques d'incendies criminels. Un bâtiment bien éclairé à l'intérieur comme à l'extérieur saura éloigner les voleurs qui désirent entrer et sortir sans se faire repérer. Une visite régulière, plusieurs fois par semaine, de l'intérieur et de l'extérieur du bâtiment par des personnes responsables et familières avec les lieux permettra de prévenir ou

de détecter des entrées par effraction ainsi que d'autres risques potentiels tels que des dommages par l'eau résultants de bris d'équipement, de fenêtres ou de la chute d'objets. Ces visites seront aussi l'occasion de vous assurer de l'entretien et du bon fonctionnement des systèmes essentiels : système d'alarme incendie (SDI) et de gicleurs, système d'alarme intrusion, chauffage, plomberie, ventilation, pompes de puisard, etc.

Nous vous rappelons aussi l'importance de contrôler régulièrement l'accumulation journalière de marchandises reçues près des bâtiments (même en période d'inactivité) pour les bazars paroissiaux ou autres activités. Ce faisant, vous diminuerez à nouveau les risques de vandalisme, de vol et d'incendie criminel.

Un bâtiment inoccupé est toujours une belle occasion pour les vandales. N'oubliez pas que certaines couvertures d'assurance peuvent être restreintes lorsqu'un bâtiment est inoccupé ou vacant.



Daniel Beaulieu
Directeur du CEP
et des communications

VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

et service d'enquêtes

Depuis quelque temps, la Mutuelle jonglait avec l'idée de vous offrir son propre service de vérification des antécédents judiciaires dans le but de vous permettre, sur demande, d'accéder rapidement et à moindres coûts aux renseignements nécessaires pour procéder, l'esprit tranquille, au recrutement de ressources humaines, incluant certaines catégories de bénévoles. Après avoir effectué ses devoirs, comparé les coûts, analysé les différentes expertises disponibles sur le marché et consulté les membres quant à leur intérêt d'obtenir ces services par l'entremise de la Mutuelle, celle-ci a finalement décidé d'ajuster le tir et de ne pas aller de l'avant avec ce projet. Nous en sommes venus à la conclusion que certaines entreprises desservent déjà bien ce marché.



La Mutuelle vous suggère donc les services d'une entreprise qu'elle utilise occasionnellement et dont elle a également obtenu d'excellents commentaires: Services d'enquêtes Oigny et Thibodeau Inc.

Services d'enquêtes Oigny et Thibodeau est une entreprise d'experts qui œuvre dans ce domaine depuis plus de 25 ans. Elle offre les services suivants:

- Enquête de préemploi
- Vérification d'antécédents judiciaires criminels
- Enquête de prélocation de loyer
- Enquête commerciale
- Recouvrement

Leurs enquêtes sont complètes et comprennent un rapport final détaillé. Le rapport de préemploi, quant à lui, inclut une vérification approfondie du dossier criminel du candidat, de ses habitudes au travail, de son crédit et de plusieurs autres détails de recherches effectuées par les experts. Le service est également rapide et à bons tarifs.

Ainsi, si vous comptez recruter du personnel ou des bénévoles, la Mutuelle vous encourage à ne pas courir de risque et à faire appel à des experts pour effectuer vos enquêtes:

www.oigny-thibodeau.com
Montréal et les environs: 514-856-7723
Sans frais: 1-800-267-1519

ERNEST HOTTE INC.



Entrepreneur général
Spécialisé en toiture
commercial | industriel | institutionnel | résidentiel

Stéphane Poissant
Président

☎ 514 919-2365
✉ spoissant@ernesthotte.com

☎ 514 255-1591
☎ 1 866 902-9317
🌐 www.ernesthotte.com





PARLONS JURIDIQUE

COVID-19 *et le paiement de loyers*

La perte de revenus liée à la pandémie de COVID-19 inquiète les locateurs comme les locataires. Beaucoup d'organisations (fabriques, communautés religieuses, autres communautés chrétiennes) redoutent de ne pas recevoir le loyer de leurs locataires. Que dit la *Loi* et quels sont les recours des Fabriques à ce propos?

LE BAIL COMMERCIAL

Si le locataire demande un report, un étalement ou une suppression du paiement de son loyer, l'organisation est-elle contrainte d'accepter?

La réponse est non. Le paiement des loyers et des charges reste dû par le locataire aux organisations, et ce, même si les locataires invoquent qu'ils ne sont pas en mesure de les payer, en raison d'une perte de revenus ou une non-utilisation liée à la crise de la COVID-19. À défaut de respecter leurs obligations contractuelles, les locataires engagent

leur responsabilité envers les organisations, au sens de l'article 1458 du *Code civil du Québec*. En cas de défaut de paiement, si une clause du bail commercial le prévoit, les organisations pourraient mettre fin au bail sans devoir passer devant un juge et par la suite, présenter une demande devant les tribunaux civils pour réclamer les loyers dus ainsi que les dommages subis. Si aucune clause permettant la résiliation n'a été prévue au bail commercial, les organisations devront s'adresser à la Cour supérieure pour demander la résiliation du bail, le remboursement des loyers et tous les dommages subis.

Est-ce que le locataire et les organisations peuvent s'entendre à l'amiable?

Tout à fait. Il est même conseillé de favoriser les ententes à l'amiable avant d'entreprendre des procédures judiciaires qui peuvent être longues et coûteuses. Les organisations peuvent, si elles le souhaitent, négocier avec leurs locataires qui ne sont pas en mesure de payer leur loyer notamment en raison d'une forte baisse de leurs activités en lien avec la COVID-19, un report ou un étalement de leur loyer. Le locataire et l'organisation pourront simplement rédiger une entente par écrit à cet effet, en présence d'un témoin. Mais, cette situation ne pourra se faire que d'un commun accord avec l'organisation. Les locataires ne peuvent en aucun cas obliger les organisations à accepter un tel accord.

Il est à noter que si les organisations décident d'entreprendre une procédure judiciaire contre leur locataire, elles devront mandater un avocat à cet égard, ce qui risque de devenir plus coûteux que de permettre à son locataire de reporter ou d'échelonner son loyer.

Également, il faut souligner que la fermeture des lieux de culte demandée par le gouvernement dans la lutte contre la COVID-19 n'interdit pas aux organisations de continuer à louer leurs locaux commerciaux.

LE BAIL RÉSIDENTIEL

Un locataire a-t-il le droit de cesser de payer son loyer parce qu'ils n'en ont plus les moyens à la suite de la crise de la COVID-19?

Tout comme pour les baux commerciaux, les locataires de baux résidentiels sont tenus de payer leurs loyers et leurs charges aux organisations, et ce, même s'ils n'en ont plus les moyens à cause de la crise de la COVID-19. Toutefois, le gouvernement du Québec a demandé aux propriétaires qui le peuvent, de faire preuve de flexibilité afin de permettre à leurs locataires de payer leur loyer, par exemple, d'attendre qu'ils aient perçu du gouvernement les aides promises.



Tout comme pour les baux commerciaux, les locataires de baux résidentiels sont tenus de payer leurs loyers et leurs charges aux organisations, et ce, même s'ils n'en ont plus les moyens à cause de la crise de la COVID-19.

Quels sont les recours des organisations si leurs locataires cessent de payer leurs loyers?

En cas de non-paiement de loyer par leurs locataires pour les baux résidentiels, les organisations devront s'adresser à la Régie du logement. Il est à noter que les audiences devant la Régie du logement sont présentement suspendues durant la crise sanitaire, sauf urgence, dont ne font pas partie les dossiers concernant le non-paiement de loyer.

Si vous avez des questions sur ce sujet ou sur tout autre sujet couvert par votre programme d'assistance juridique téléphonique, n'hésitez pas à communiquer avec les avocats de votre ligne d'assistance juridique gratuite du lundi au vendredi de 8 h à 18 h en composant le 1-844-545-8198.

M^e Sophie Lecomte
Avocate



MAÇONNERIE
Denis Rolland
Et Fils Inc.

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL & SPÉCIALISÉ

MaconnerieDenisRolland.com

450-347-2492

R.B.Q. : 2532-3114-16

ULTRA  **TECK**
SECURITÉ / INCENDIE

Mathieu Desjardins

T. 450.434.4001
F. 450.434.4075
C. 514.914.4001

Ultrateck
740 boul. Industriel, suite 206
Blainville, Qc, J7C 3V4

mdesjardins@ultrateck.ca
www.ultrateck.ca
RBQ: 8308 6280-45

PERCEPTION DE LA QUÊTE:

profiter de la pandémie pour innover



La situation actuelle interdisant les rassemblements et, par le fait même, l'accès aux lieux de culte prive les organismes de revenus, notamment en ce qui concerne la perception de la quête. La pandémie fait aussi en sorte que les paiements en argent papier et en monnaie sont de moins en moins utilisés de manière générale. Pourquoi ne pas profiter de cette situation pour innover ?

En effet, plusieurs fabriques ont choisi d'entamer un virage électronique en offrant à leurs paroissiens la possibilité d'effectuer un versement bancaire mensuel préautorisé en remplacement de la quête hebdomadaire. En plus d'être plus écologique par l'élimination des enveloppes et bordereaux de dépôt, cette méthode de perception permet aussi à l'administration de la fabrique de prévoir un revenu fixe qui ne sera pas altéré au gré des intempéries ou par une crise comme celle que nous traversons actuellement.

Comme le port des masques, les paiements préautorisés gagneront en popularité au cours des prochains mois. Alors pourquoi ne pas adhérer à cette tendance...

Christelle Racette

*Agent en assurance de dommages
Service à la clientèle*



LA MUTUELLE RECHERCHE DES CANDIDATS POUR SON PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vous avez récemment reçu la documentation relative à l'appel de candidatures afin de constituer un tout nouveau conseil d'administration pour la Mutuelle. Cet envoi comprenait aussi des informations sur les modifications au Règlement intérieur au sujet de la composition du conseil.

Vous êtes invités à prendre connaissance de ces documents et à présenter des candidats de qualité qui sauront veiller à vos intérêts collectifs au sein de votre Mutuelle.

La période de mise en candidature est du 22 mai au 15 juin 2020.

Les informations sur les élections vous seront communiquées ultérieurement en raison de la COVID-19.

FORMATION

UNE COURTE PÉRIODE DE RÉFLEXION S'IMPOSE...



Le Centre d'entraide et de prévention (CEP) de la Mutuelle se fait toujours un point d'honneur de bâtir des formations pertinentes axées sur des problématiques qui vous concernent de près. En collaboration avec les agents du service à la clientèle, le CEP met à votre disposition au total 10 formations et deux séances d'information sur une variété de sujets. Certaines sont également offertes en anglais. Ses deux plus récentes formations portent sur la prévention des chutes de murs de pierres ou de briques et sur celle des dégâts d'eau, deux sujets extrêmement importants pour des gestionnaires de bâtiments religieux. Ces deux dernières formations ont été offertes en novembre dernier et le taux élevé de participation des membres ainsi que la quantité d'interventions de leur part nous ont confirmé le besoin criant d'aborder davantage ces enjeux.

Évidemment, vous comprendrez que le contexte actuel, qui commande une distanciation sociale, n'est pas aux rassemblements. C'est pourquoi, pour le moment, nous ne pouvons vous offrir de la formation dans les mêmes conditions qu'habituellement. Toutefois, ne sachant pas exactement combien de temps durera cette crise liée à la COVID-19, nous nous donnons l'été pour réfléchir à d'autres avenues, à la possibilité de faire autrement pour pouvoir continuer, malgré le contexte, à vous former et vous aider ainsi dans vos prises de décisions quotidiennes en matière d'assurance et de prévention.

Soyez assurés que nous vous informerons de nos démarches et décisions dès l'automne.



MSEI

MultiSciences Expertises Inc.
Experts scientifiques

**MSEI, votre expert scientifique
au quotidien!**

Microbiologie • Environnement • Chimie

Agriculture et agroalimentaire

Métallurgie et matériaux

Génie civil: Structures / Bâtiments / Infrastructures

Montréal: 450 978-4000

Sans frais: 1-844-288-4001

info@msei.ca • www.MSEI.ca

AMEN

de bonnes idées

**POUR DÉMARQUER
CHAQUE ENTREPRISE**

Psssst!

*Vous aimez le visuel de ce bulletin?
C'est nous qui l'avons fait!*

**PUBLICITÉ PROMOTION
DESIGN GRAPHIQUE SITES WEB**

DoubleXpresso
AGENCE DE PUBLICITÉ

DoubleXpresso.ca
450 812-1775

Résultats du sondage 2020

Merci de votre collaboration !

À la fin du mois de janvier 2020, la Mutuelle a fait parvenir par infolettre à tous ses membres un sondage électronique pour mieux connaître leurs besoins et leurs attentes en matière d'assurance notamment. C'est avec plaisir que nous vous partageons un sommaire des résultats dont le rapport complet vous a été envoyé par infolettre.

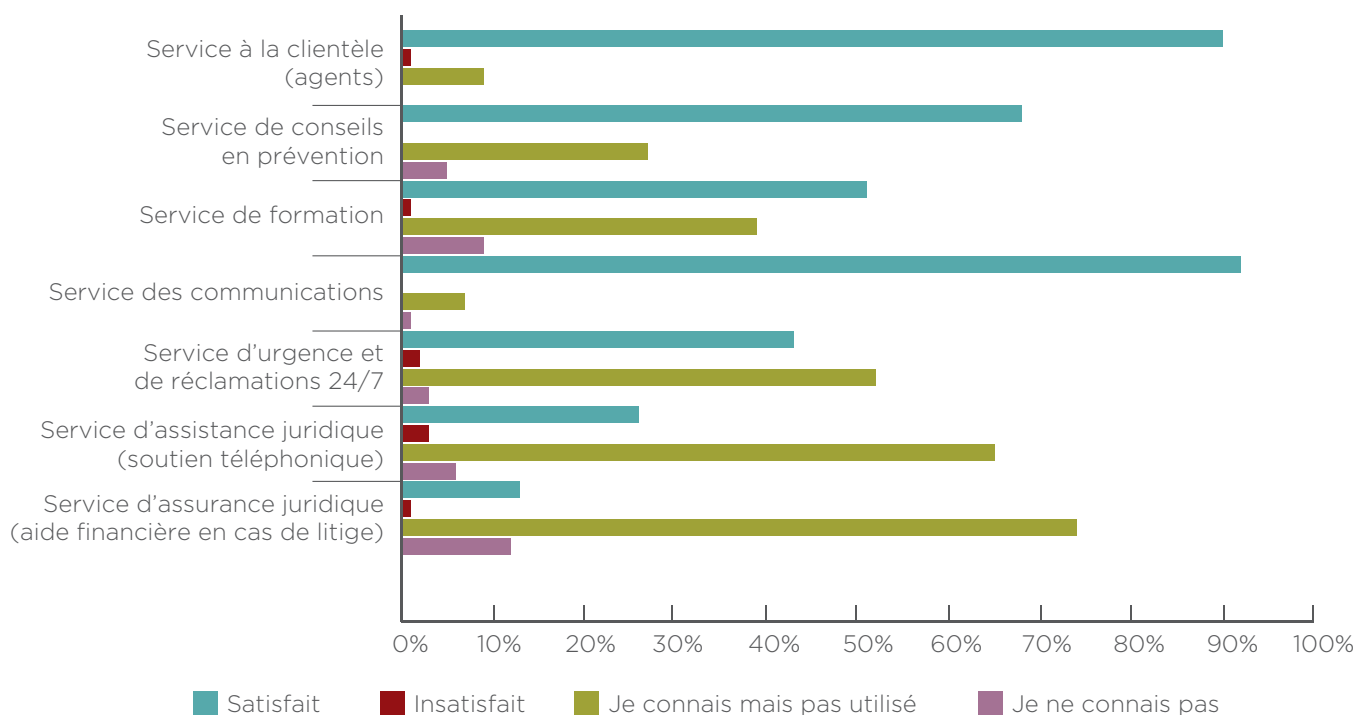
Quelques données de base

- Taux de participation: 21%
- 79% des répondants sont des fabriques
- Nombre de questions au total: Huit
- Durée moyenne pour répondre au sondage: 6,5 minutes

Satisfaction envers les services offerts

Comme le démontre le graphique, les deux services envers lesquels vous avez démontré un taux de satisfaction très élevé sont le service des communications à 92% et le service à la clientèle par les agents à 90%. C'est une très bonne nouvelle puisque ces deux services représentent en fait notre lien direct et indirect avec vous et revêtent une importance cruciale pour la Mutuelle.

Nous sommes également enchantés de voir que le taux d'insatisfaction général (en rouge) est très bas envers tous les services énumérés dans ce sondage.



Services priorisés par les membres

Alors qu'il vous était demandé de classer quatre services par ordre de priorité pour votre organisation, 1 étant le plus important, le sondage a révélé vos priorités de la manière suivante :

1. L'accès à une police d'assurance spécialisée en bâtiments religieux/patrimoniaux
2. L'accompagnement et les conseils personnalisés par les agents
3. Les conseils en entretien de bâtiments et en prévention
4. La formation ciblée en matière de prévention et autre

Couvertures d'assurance d'intérêt pour les membres

Ce sondage a mis en lumière le fait que les besoins en assurance de nos membres ne sont pas tous comblés par les produits actuellement offerts par la Mutuelle. Plusieurs de nos membres négocient en effet certaines couvertures d'assurance complémentaires auprès d'autres assureurs. La Mutuelle a voulu évaluer l'intérêt des membres pour certaines couvertures si elle décidait de les offrir. Le sondage a entre autres démontré un intérêt notable de votre part pour :

- Une assurance locataire
- Une assurance contre le vol d'identité et le cyberrisque

La possibilité d'offrir certaines couvertures complémentaires sera analysée au cours des prochains mois.

Changer d'assureur, mais à quel prix?

La Mutuelle est aussi consciente qu'en offrant de nouvelles couvertures d'assurance, cela demanderait aux membres intéressés qui sont déjà assurés avec un autre assureur d'entreprendre des démarches pour lui confier les couvertures en question. Elle a donc voulu savoir dans quelle mesure ceux-ci seraient prêts à entreprendre ces démarches.

Les réponses nous ont révélé que 65 % des répondants seraient prêts à faire des démarches afin d'envisager la possibilité de transférer certaines couvertures d'assurance auprès de la Mutuelle.

- 12 % seraient prêts à payer un peu plus que ce qu'ils déboursent actuellement
- 35 % le feraient à prix équivalent
- 18 % le feraient avec un rabais

Produits et services payants

Dans son sondage, la Mutuelle a aussi souhaité vérifier pour quels produits ou services les membres seraient disposés à payer pour avoir plus d'accessibilité aux produits offerts ou avoir l'avantage de moins se déplacer pour bénéficier de différents services (ex. : formations à distances, etc.).

Le sondage démontre que :

- 65 % des répondants seraient prêts à payer pour une protection d'assurance plus complète
- 59 % des répondants seraient prêts à payer pour un service de vérification ou d'entretien des bâtiments
- 37 % des répondants seraient prêts à payer pour une réduction de la franchise

Note : pour une grande majorité des membres, le prix demandé est une condition déterminante pour adhérer à ses produits ou services.

Votre Mutuelle est bien consciente de la réalité présente et souvent difficile pour plusieurs de ses membres. C'est pour cette raison que nous avons l'intention de vous solliciter à nouveau éventuellement pour bien comprendre vos attentes vis-à-vis de nos produits et services et pour toujours mieux vous servir.

Merci à toutes les personnes qui ont bien voulu prendre un peu de leur temps pour répondre au sondage.

Votre Mutuelle, plus qu'un simple assureur.

***La possibilité
d'offrir certaines
couvertures
complémentaires sera
analysée au cours des
prochains mois.***



Extranet

Votre espace client sécurisé sur notre site Web

La Mutuelle est heureuse de vous annoncer que son Extranet, ce site Web sécurisé qu'elle développe depuis plus d'un an, est enfin prêt. Afin de vous permettre d'en prendre connaissance et d'en découvrir le fonctionnement, nous nous donnons l'été pour vous communiquer toute l'information nécessaire à son utilisation (par ailleurs assez simple) et pour vous accompagner, au besoin, dans l'activation de votre compte. Avec votre collaboration habituelle, nous espérons que la majorité des membres aura activé son compte dès l'automne.

Qu'est-ce qu'un Extranet?

Un Extranet est en fait un site Web sécurisé, un «espace client», dont l'accès est limité à certains utilisateurs seulement et accessible par mot de passe personnalisé. Il est fort possible que vous en utilisiez déjà quotidiennement en consultant, par exemple, votre compte de banque en ligne.

Quels sont les avantages d'un Extranet ?

Ce type de réseau permet notamment à toute entreprise qui en possède un de partager des documents ou des données privés avec ses clients de manière fiable et sécurisée.

En ce qui concerne la Mutuelle, l'Extranet (espace client) lui permettra de :

- déposer tous les documents d'assurance (police d'assurance, libellés, factures, avis de paiement préautorisé et avis de dépôt de l'attribution) directement dans le compte personnalisé de chacun de ses membres;
- déposer tout autre document pertinent en lien avec les services et activités de la Mutuelle (rapports annuels, bulletin Les Chemins de l'entraide, documents d'assemblées générales annuelles, etc.);
- communiquer plus régulièrement avec ses membres et de mieux connaître leurs préoccupations par l'entremise du forum de discussion (le «Forum d'entraide»);
- faciliter l'organisation des élections annuelles;
- réduire ses frais de fonctionnement; et
- diminuer son empreinte environnementale.

Quant à vous, membres de la Mutuelle, l'Extranet vous permettra :

- d'accéder à vos documents d'assurance à partir de n'importe où et de n'importe quel ordinateur sans avoir à installer de logiciel spécifique;
- d'obtenir vos documents de façon quasi instantanée;
- de conserver vos documents en lieux sûrs;
- de communiquer entre vous et de vous échanger de l'information par l'entremise du forum de discussion (le « Forum d'entraide »); et
- d'être assurés de recevoir vos documents indépendamment de tout contexte extraordinaire (arrêt du service postal, pandémie et fermeture des bureaux physiques de la Mutuelle, etc.).

**Accéder à votre espace client ?
Rien de plus simple !**

Un mot de passe temporaire préalablement déterminé sera envoyé par la poste aux coordonnateurs aux assurances actuellement inscrits à ce titre à la Mutuelle. Ce sont eux qui, une fois rendus sur l'Extranet (espace client), pourront ensuite personnaliser leur mot de passe, gérer le profil qui leur aura été créé et ajouter des utilisateurs au besoin.

Notez que tous les détails concernant cette démarche seront envoyés par la poste aux coordonnateurs au cours des prochaines semaines.

Avez-vous nommé un coordonnateur aux assurances ?

La Mutuelle rappelle donc à ses membres l'importance de nommer officiellement un coordonnateur aux assurances. Cette personne, nommée par le conseil d'administration, est la seule qui est autorisée à communiquer avec la Mutuelle. Vous devez donc vous assurer que cette étape a bien été réalisée. Vous pouvez télécharger le formulaire officiel pour nommer un coordonnateur aux assurances directement sur notre site Web : www.cmae.ca/publications/formulaires. Vous pouvez aussi appeler votre agent pour qu'il vous l'envoie.

Comment saurez-vous si vous avez reçu vos documents d'assurance ?

Dès qu'un contrat sera finalisé, un courriel sera automatiquement envoyé au coordonnateur et/ou à l'organisme (selon les courriels que nous avons au dossier) dans les prochaines 24 heures pour les aviser que des documents ont été déposés dans le compte sur l'Extranet. À partir de là, le coordonnateur ou l'organisme ayant le mot de passe n'aura qu'à aller les consulter sur son espace sécurisé.

Comme mentionné précédemment, d'autres communications vous seront envoyées prochainement notamment pour faciliter l'activation de votre compte. Nous sommes conscients que, pour certains, ce type de changement pourrait générer une certaine appréhension. Rappelons qu'en période de transition, il est normal que des questions surgissent, que cela génère un certain inconfort et parfois même des frustrations. Mais, ne soyez pas inquiets ! Comme à l'habitude, nous savons qu'en collaborant, nous ferons de cette transition un réel succès.

Dès qu'un contrat sera finalisé, un courriel sera automatiquement envoyé au coordonnateur et/ou à l'organisme pour les aviser que des documents ont été déposés dans son espace sécurisé.



**PLUS QUE
VOTRE FOURNISSEUR
EN ASSURANCE...**

La Mutuelle, fière partenaire de votre avenir

Assurances | Formations | Programmes et subventions

**Votre entente avec la Mutuelle s'étend bien au-delà d'un contrat d'assurance :
notre offre globale dépasse de loin les offres de la concurrence. Être membre
de la Mutuelle est une histoire de fierté, de cœur et d'entraide.**



**MUTUELLE
D'ASSURANCE
EN ÉGLISE**

AGENCE EN ASSURANCE DE DOMMAGES

LE SERVICE À LA CLIENTÈLE

514-395-4969 | 1-800-567-6586

www.cmae.ca

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 16 h 30

Vendredi : 8 h 30 à 13 h

LE SERVICE D'URGENCE ET DE RÉCLAMATIONS (SUR)

1-855-395-2636

Appelez 24 heures sur 24, 7 jours sur 7

LE SERVICE D'ASSISTANCE JURIDIQUE MÉDAILLON

1-844-545-8198

Lundi au vendredi : 8 h à 20 h
à l'exception des jours fériés

RECEVEZ NOS COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES
EN VOUS INSCRIVANT AU

www.cmae.ca/infolettre_abonnement



CENTRE
D'ENTRAIDE
ET DE PRÉVENTION